

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 14-04 DU 10 JUILLET 2014

relative à l'élection des vice-présidents du Comité de bassin Seine-Normandie

Le Comité de bassin

- Vu l'article D 213-19 III du Code de l'environnement modifié par le décret n°2014-722 du 27 juin 2014 relatif aux comités de bassin
- Vu le règlement intérieur du Comité de bassin approuvé par délibération n° CB 14-01 du 10 juillet 2014
- Vu le dossier du Comité de bassin du 10 juillet 2014

DÉLIBÈRE

Article unique :

Sont élus Vice-présidents du Comité de bassin :

- pour le sous-collège des usagers non professionnels : Madame *Jeanette PRÉTOT*
- pour le sous-collège des usagers professionnels « Agriculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme » : Monsieur *ORSON DAUGER*
- pour le sous-collège des usagers professionnels « Entreprises à caractère industriel et artisanat » : Monsieur *Christian LECUSSAN*

La Secrétaire
du Comité de bassin


Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Comité de bassin


